



LGMinfo N°354

<http://www.guebremariam.org/>

Lundi 8 octobre 2018

« Tous les élèves partagent la capacité d'apprendre et de progresser »
Code de l'éducation – Article L 111 - 1

Bilan positif pour Parcoursup

La forte mobilisation de la communauté éducative autour de la plateforme Parcoursup, dans les établissements du secondaire, de l'enseignement supérieur et des services académiques, a garanti la bonne appropriation de l'outil par les lycéens et les étudiants en réorientation. A la fin du mois de juillet, l'essentiel des propositions étaient stabilisées pour les candidats et près de 97 % des candidats avaient accepté leur proposition d'admission. Lors de sa conférence de rentrée du mardi 25 septembre, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, a présenté le bilan de la première année de Parcoursup et ses prochains ajustements.

Un outil efficace

En phase principale de la procédure, 812 045 candidats se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup, il s'agit pour la plupart de lycéens de terminale (80%) : c'est 0.4% de plus que sur APB en 2017.

La phase d'admission a permis de faire 2 406 425 propositions aux candidats inscrits en phase principale. 729 454 candidats ont obtenu au moins une proposition d'admission, soit 89.8% des candidats. Cette proportion atteint 96% pour les bacheliers généraux.

Au total, 583 274 candidats ont accepté une proposition d'admission, c'est 27 000 de plus que l'année dernière. Au 31 juillet 2018, 96.8% des candidats de la phase principale avaient accepté leur proposition d'admission définitive.

Les commissions rectorales accompagnent encore 900 lycéens, dont 60 bacheliers généraux pour trouver une proposition d'admission au plus près de leurs vœux. En 2017, 3729 lycéens n'avaient pas obtenu d'affectation à l'issue de la procédure APB.

Une plus grande démocratisation de l'accès à l'Enseignement supérieur

21% de boursiers en plus ont accepté une proposition en phase principale. Concernant les CPGE parisiennes, ils sont 27.9% en plus.

Les bacheliers technologiques et professionnels ont également connu les bénéfices de Parcoursup : les bacheliers professionnels sont 23,2 % en plus à avoir accepté une proposition en B.T.S. ; quant aux bacheliers technologiques, ils sont près de 19 % en plus à avoir accepté une proposition en I.U.T.

Des évolutions pour la rentrée 2019

Ces premiers résultats montrent des progrès significatifs. Afin d'aller encore plus loin en vue de la rentrée universitaire 2019, un comité des usagers sera mis en place à l'automne 2018 pour organiser la consultation des usagers de Parcoursup et assurer la prise en compte de leurs attentes.

La non hiérarchisation des vœux est entérinée, elle permet une plus grande liberté de choix.

Le calendrier sera resserré, afin d'accélérer le processus, qui s'achèvera le 31 juillet. Toutefois, la suspension des propositions et des délais de réponse pendant les épreuves du baccalauréat sera maintenue.

L'affichage du rang du dernier candidat appelé l'année précédente deviendra systématique en 2019, ce qui permettra aux futurs étudiants de mettre immédiatement en perspective leur place sur la liste d'attente.

La lisibilité de l'offre de formation sera améliorée, notamment les capacités, ainsi que les modalités d'examen des dossiers.

A partir de 2019 sera engagée une démarche d'anonymisation des dossiers des candidats, seules les données nécessaires à l'examen des dossiers seront transmises.

Procédure d'orientation en fin de classe de seconde

Note de service n° 2018-115 du 26-9-2018 MEN - DGESCO A1-4

La note de service précitée précise quelles sont les procédures d'orientation en vigueur dans le cadre de la nouvelle classe de seconde.

La procédure d'orientation, telle qu'elle est établie dans le Code de l'éducation à l'article D. 331-36, reste applicable. Ainsi, les demandes d'orientation des familles, les propositions d'orientation des conseils de classe et les décisions d'orientation portent sur les voies d'orientation définies par arrêté.

En fin de classe de seconde générale et technologique ou de seconde à régime spécifique, les voies d'orientation sont ainsi définies :

- la classe de première générale, puis de terminale générale ;
- chacune des séries des classes de première technologique, puis de terminale technologique.

La décision d'orientation porte uniquement sur les voies d'orientation précisées ci-dessus. Lorsqu'elle n'est pas conforme aux demandes des familles, elle doit être motivée et peut faire l'objet d'un recours devant une commission d'appel.

Accompagnement et modalités du choix des enseignements de spécialité dans la voie générale :

Dans la voie générale, le choix des enseignements de spécialité, trois en classe de première, puis deux en classe de terminale, incombe aux familles. Le dialogue avec les membres de l'équipe éducative et les recommandations du conseil de classe permettent d'éclairer ce choix.

Afin d'accompagner les lycéens et leur famille dans la construction de leur projet de formation, les chefs d'établissement veilleront à faciliter l'accès des équipes et des élèves à l'information concernant les contenus, la carte des enseignements de spécialité, ainsi que les articulations les plus cohérentes avec les filières d'études supérieures. Cette information s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement au choix de l'orientation, pour lequel un guide dédié à la classe de seconde est disponible sur le site www.eduscol.education.fr.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, les établissements accompagnent les élèves et leurs familles dans la construction de leur projet personnel et l'appropriation des enseignements de spécialité proposés. Dès le deuxième trimestre, les élèves et leurs familles formulent des intentions d'orientation sur la « fiche dialogue » qui constitue le support des échanges avec le conseil de classe. Pour la voie générale, ils seront invités à mentionner, également, quatre enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans l'établissement. Ces souhaits sont portés à cinq au cas où ils comprendraient un enseignement de spécialité qui n'est pas dispensé dans l'établissement de scolarisation de l'élève. Les souhaits mentionnés sur la « fiche dialogue » font l'objet de recommandations du conseil de classe dès le deuxième trimestre.

Tout au long du processus d'orientation, le dialogue entre les familles et l'équipe éducative sur le projet et les compétences de l'élève, vise à affiner les choix qui sont précisés par les familles, au dernier trimestre de la classe de seconde.

LES CHIFFRES CLÉS DE PARCOURSUP 2018



LES CANDIDATS ET LES VŒUX

812 045
candidats

6,3
millions de vœux
formulés

LES PROPOSITIONS

2 406 425
propositions d'admission faites
aux candidats

583 274
candidats ont accepté
une proposition

729 454
candidats ont reçu
au moins une proposition

+ 27 000
candidats qui ont accepté
une proposition par rapport à 2017

145 000
propositions d'admission
sous forme de OUI-SI

650
formations ont formulé une proposition
en C1 II-C1

Les Jeunes Reporters !

Objectif: Réaliser un média d'info continue et une couverture médiatique des activités de l'établissement.
Mission: Faire découvrir la vie de l'établissement: Directs vidéos des manifestations sportives et des cérémonies, des capsules audio (web radio), des reportages, des interviews, un journal télévisé...
Organisation: Une rédaction (rédacteur en chef, journalistes...), une équipe WebRadio, une équipe spécialisée dans le direct (cadreurs, scripts, ingénieur du son...) une équipe montage et post-production, une équipe presse chargée de rédiger les articles.
Quels élèves peuvent participer ? Tout élève de 4ème, 5ème, 2nde et 1ère.
Réunion d'information: Vendredi 5 octobre à 16h Salle de théâtre.



Du côté du primaire

Le DELF Prim A2

Comme chaque année, les élèves de Cm2 passeront le niveau A2 du Diplôme d'études en langue française : Delf Prim A2. Il s'agit d'une certification internationalement reconnue, délivrée par le Centre International d'Etudes Pédagogiques, qui valide des compétences en langue française uniquement.

L'examen est composé de quatre épreuves :

Trois épreuves écrites communes pour évaluer la compréhension de l'oral, de l'écrit et la production écrite. L'ensemble de ces épreuves dure 45 minutes.

Une épreuve individuelle de production orale d'une durée de 15 min.

Les épreuves orales auront lieu lundi 8 (Cm2A – B – C) et vendredi 12 (Cm2 D – E).

Apprendre le français à la maison pour les élèves de Ce1-Ce2

<http://jeunesse.tv5monde.com>.

Les élèves peuvent visionner des tutoriels pour peindre, dessiner et sculpter des animaux et des personnages. Dans la partie « Apprendre » ils trouveront des courts métrages sur des légendes, des mythes...etc. Un site à explorer en famille ! Le site est accessible uniquement en français.

Les réunions de rentrée avec les parents

Les réunions de rentrée programmée la semaine dernière sont reportées aux dates ci-dessous. Elles débiteront, à 16h15 au théâtre, par une présentation du réseau des écoles françaises dans le monde, du Lycée Guébré Mariam, et se poursuivront dans les classes de chaque enseignant.

Jeudi 11 octobre -Cm1

Séminaire de rentrée pour les écoles du réseau AEFÉ de la zone Afrique Australe et Orientale

Le séminaire de rentrée aura lieu du 9 au 11 octobre. La directrice ne sera pas disponible ces trois jours.

Activités extra-scolaires – les inscriptions

Il est encore possible d'inscrire votre enfant aux activités extra-scolaires pendant cette semaine dans la limite des places disponibles.

Un bureau d'inscription est ouvert à côté du secrétariat de l'école primaire.

Vêtements oubliés

Nous invitons les parents à venir chercher les vêtements et les lunch-box oubliés avant le vendredi 19 octobre. Les objets oubliés seront donnés à un orphelinat pendant les vacances.

Du côté du secondaire

Permanence informatique

Ouverture d'une permanence informatique pour les élèves de collège et de lycée. Tous les élèves seront accueillis le jeudi de 12h à 13h dans la salle informatique T208 pour réaliser des documents numériques ou des travaux nécessitant des outils informatiques.

Diplômes du baccalauréat et du DNB

Nous informons les familles que les diplômes du Bac et DNB session 2018 sont disponibles au secrétariat du proviseur adjoint.

Utilisation et l'accès à l'ENT Pronote

Depuis le 3 octobre, tous les parents peuvent accéder depuis Internet à l'ENT Pronote du LGM.

Les identifiants et mots de passe des élèves seront distribués lundi 8 octobre.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

- Sur le site du lycée, cliquer sur le lien « Notes et cahier de texte » qui se trouve sur le bandeau à gauche,
- Aller ensuite sur l' « Espace Parents » ou sur l'Espace « Elèves »
- Entrer l'identifiant et le mot de passe puis cliquer sur « se connecter ».

Attention, il faut impérativement changer le mot de passe à l'issue de la première connexion. Pour cela, aller dans l'onglet à gauche « mes données » et modifier le mot de passe et/ou l'identifiant.

Le module Pronote permet aux parents et aux élèves d'accéder aux relevés de notes, bulletins, emplois du temps, mais aussi aux cahiers de texte en ligne, à l'agenda, au calendrier de l'année scolaire, aux absences, retards, punitions, sanctions, dossiers scolaires, etc.

Planning des épreuves du samedi matin.

Le planning des épreuves du samedi matin a été distribué aux élèves de seconde, première et terminale.

Nous rappelons que les devoirs surveillés du samedi matin font partie des obligations scolaires et des tâches inhérentes aux études des élèves et que la présence des élèves à ces devoirs est OBLIGATOIRE..

Toute absence à un devoir surveillé sera notifiée sur le bulletin scolaire, et l'administration appréciera la validité des motifs. Le devoir pourra être rattrapé selon la décision des enseignants de la matière

